

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/117	<b>OBJET :</b>  APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRACL) DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT Z.A.C. DE LA GRANDE PLAINE
<b>Date du conseil municipal</b> 04/11/2019	
<b>Date de la convocation</b> 28/10/2019	
<b>Date de l'affichage</b> 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÉ
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1523-3,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU la délibération n°2017/AVR/072 du Conseil Municipal en date du 10/04/2017 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Grande Plaine,

VU le rapport de CRACL présenté,

CONSIDERANT la nécessité à présenter un compte-rendu annuel à la collectivité pour tout projet relatif à une zone d'aménagement concerté,

CONSIDERANT le compte-rendu annuel à la commune de Nangis pour la concession d'aménagement de la Z.A.C. de la Grande Plaine (Exercice 2018),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE Unique :**

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité locale – Exercice 2018 pour la concession d'aménagement ZAC de la Grande Plaine tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191112-NOV-D117-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2019  
Date de réception préfecture : 12/11/2019